

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2022

Le 29 juillet 2022, à 20h30

Président de séance : M Alain LIMOUSIN

Secrétaires de séance : Mme Véronique FAURE et M Cédric BONHOMME

Membres présents ou représentés : M Didier POMMIER, Mme Bernadette EL ASRI, Mme Régine CHARRET, Mme Yvette CREPET, M Bernard ORIOL, M Pierre PONTVIANNE, M Jean Louis VRAY, Mme Christine MAGAUD (pouvoir à M Cédric BONHOMME), Mme Nathalie PANAZZA (pouvoir à M Alain LIMOUSIN), M Sylvain LEVET (pouvoir à M Didier POMMIER), Mme Gaëlle DEAL (pouvoir à Mme Véronique FAURE) et M Jean Claude MAYEUX (pouvoir à Mme Régine CHARRET)

Quorum : Quinze élus présents ou représentés sur quinze. Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour : approbation du procès-verbal du 1 juillet 2022, personnel, école, travaux en cours, finances, L.F.A, questions diverses

Approbation du procès-verbal du 1 juillet 2022

Après lecture en séance du procès-verbal du 1 juillet 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Personnel

- Poste de secrétariat vacant de 18h, suite à un départ en retraite pour invalidité :

Vu les compétences transférées à Loire Forez agglomération depuis quelques années et les besoins actuels au niveau du secrétariat, le conseil décide de modifier le poste de 18h à 15h. Une demande a été envoyée au CDG.42 pour la modification de ce poste. Actuellement, le poste est occupé par une personne via la Promotion de l'emploi d'Estivareilles.

- Organisation de l'équipe « Ecole » :

Une dérogation est demandée à Jeunesse et Sports pour la direction du périscolaire, pour la rentrée septembre 2022, en remplacement de Madame ROBERT actuellement en congé maternité. Le conseil accorde une formation BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs des mineurs) à Mme DECAYEUX, qu'elle effectuera avec UFCV à Clermont pour un coût de 699€ TTC.

Marion BONNAUD remplacera Aurore GIRAUD à la rentrée, elle sera employée par la promotion de l'emploi. Une personne a posé candidature pour le remplacement du contrat aidé actuel, elle sera reçue en mairie le mercredi 3 août pour un entretien avec la commission personnel. Angeline PEYRARD, AESH, va renforcer les effectifs pendant la pause méridienne, elle sera employée une heure par jour par la promotion de l'emploi.

Ecole

- Le devis de la menuiserie PETIT pour l'aménagement d'un espace à l'école dédié aux agents municipaux est accepté après quelques modifications, en accord avec les agents, pour la somme de 3498€ TTC. Les travaux débiteront courant septembre.
- L'entreprise René CHOUVELON débutera les travaux de peinture des menuiseries extérieures courant août.
- La municipalité de Saint Marcellin en Forez demande 815€ de frais de scolarisation pour un élève de Luriecq scolarisé en classe ULIS dans leur établissement. Cette somme sera versée.

Travaux en cours

- Convention SAGE :

Suite à l'avis du SIEL, le conseil décide de prendre un avenant de 1026€ pour les bâtiments de l'école et de la mairie pour 6 ans afin d'avoir des solutions pour faire des économies d'énergie dans le cadre du dispositif Éco Énergie Tertiaire. Ce dispositif stipule notamment que tout ou partie des bâtiments (publics ou privés) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface cumulée de plancher de ces dernières est égale ou supérieure à 1 000 m² doit :

- Atteindre par décennie une consommation d'énergie seuil, définie en fonction de la catégorie de bâtiment (Valeur absolue)
Ou par défaut,
- Réduire progressivement sa consommation d'énergie de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050.

Une délibération est prise pour cet avenant.

- Point projet adolescents :

Dans la continuité de notre projet pour les adolescents, le SNU (service national universel) est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux. En effet, le service national universel s'adresse à tous les jeunes français, garçons et filles entre 15 et 17 ans. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement sur la base du volontariat, entre 16 et 25 ans. Le conseil donne son accord pour accueillir un jeune du SNU et pourrait confier une mission de cohésion des jeunes de la commune (par exemple création d'une association).

- Revalorisation parcelle télécom :

Aucune offre n'est parvenue pour le moment.

- Entretien voirie :

La pose de PATA (point à temps automatique) a été effectuée sur le Chemin des Crêtes, chemin des Enrochères, Chemin du Tronchet, Chemin du Crozet et route des Carrières. Par manque de matière, la Route des Belles Vues est reportée à l'année prochaine.

Devis potelets :

- Un devis de l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITES pour 20 potelets est présenté au conseil pour remplacer ceux cassés et poser aux endroits manquants. Ce devis s'élève à 1104€. Le conseil se laisse un temps de réflexion.

Finances

- Point finances :

La commune a perçu les droits de mutation. Le montant s'élève à 68 515,51€ pour un budget prévu à 30 000€.

- Demande Comptoir de campagne :

Suite à un manque de fréquentation du magasin de Luriecq, le responsable de « Comptoir de Campagne » demande à la commune le retrait des loyers à partir de décembre 2022 pour une durée d'un an. Le montant actuel par mois s'élève à 450€. Après discussion, le conseil refuse cette demande mais propose de diminuer le loyer à 300€ augmenté de 50€ chaque année avec un plafond de 500€.

LFA

- Règlement collecte déchets :

Suite au conseil communautaire du 28 juin, LFA demande aux mairies de prendre un arrêté municipal pour faire appliquer le nouveau règlement des collectes des déchets.

- Création GR « Pays des Fours à Poix » :

LFA souhaite créer 6 circuits de randonnée pédestre sur son territoire dont un appelé « pays des fours à poix » passant sur notre commune. Une autorisation de passage est demandée à la mairie ; le conseil est favorable.

- Référent ambroisie :

LFA souhaite également réagir à la propagation de l'ambroisie et demande aux municipalités de nommer un ou des référent(s) « ambroisie ». Sylvain LEVET, Didier POMMIER et Cédric BONHOMME se partageront cette responsabilité.

- Un questionnaire concernant les besoins des personnes âgées en matière d'habitat et de cadre de vie sur la commune est à remplir et à renvoyer avant le 30 septembre à LFA.

- Photovoltaïque :

LFA a envoyé des documents et un questionnaire concernant le photovoltaïque. Ils seront étudiés par le conseil municipal.

Ces deux derniers questionnaires seront envoyés à tous les membres du Conseil afin de recueillir leurs avis et leurs propositions et une synthèse sera envoyée à Loire Forez agglomération.

Questions diverses

- Point sur la vogue :

La vogue s'est bien déroulée, les associations sont satisfaites de leurs manifestations.

- Le centre aéré et le centre ados se passent bien.

- Alerte sécheresse : Vu la sécheresse, la commune est passée en alerte renforcée : il est interdit de laver sa voiture, d'arroser son potager de 6h à 20h ...

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 23h00.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 26 août 2022 à 20h30.

Le président de séance :
M Alain LIMOUSIN



Les secrétaires de séance :
Mme Véronique FAURE
M Cédric BONHOMME

